

## **Règlement du jeu « Tentez de gagner un an de couches Pampers » d'Amazon EU S.à r.l**

Veillez lire ce règlement avant de participer à notre jeu intitulé « Tentez de gagner un an de couches Pampers » (le « **Jeu** »). En participant à ce Jeu, vous reconnaissez que vous avez lu et accepté le présent règlement, et que vous répondez à toutes les conditions d'éligibilité qui y sont décrites. Les dotations sont détaillées ci-dessous (Article 4). La participation au Jeu est également soumise aux Conditions d'utilisation et générales de vente du site amazon.fr ([http://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html/ref=footer\\_cou?ie=UTF8&nodeId=548524](http://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html/ref=footer_cou?ie=UTF8&nodeId=548524)) et à notre Politique de protection des informations personnelles (<http://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=3329781>), ainsi qu'à toutes autres conditions visées sur le site Amazon.fr, lesquelles (y compris leurs mises à jour) sont incorporées au présent règlement.

### **ARTICLE 1 – Société organisatrice**

Amazon EU S.à r.l, société à responsabilité limitée au capital de 37 500 euros, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B101818, dont le siège social est situé 5 rue Plaetis, L 2338 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (« **Amazon** ») organise le Jeu sur le site Internet <http://www.amazon.fr> (le « **Site** ») du dimanche 11 septembre 2016 à 00h00 au dimanche 2 octobre 2016 à 23h59 inclus.

### **ARTICLE 2 – Conditions de participation**

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation au Jeu) domiciliée en France métropolitaine (y compris la Corse) ayant un compte ouvert sur le Site, à l'exception des collaborateurs et du personnel d'Amazon et de ses sociétés affiliées et des membres de leur famille. La participation est limitée à une par compte Amazon. Les personnes souhaitant participer au Jeu doivent créer une Liste de Naissance sur le Site via la page web <https://www.amazon.fr/baby-reg/homepage>. Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant. Amazon se réserve le droit de ne pas prendre en compte les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. En cas de doute sur les renseignements fournis par un participant, Amazon pourra requérir de sa part la communication d'une copie de documents attestant de ces renseignements. Si le participant refuse de communiquer ces copies, s'abstient de répondre à Amazon ou communique des informations insuffisantes, Amazon pourra refuser de prendre en compte sa participation. Aucune création incomplète ou reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de la création sur le Site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, ne sera prise en compte. La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet selon les modalités décrites à l'article 3 ci-après. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les dotations qui leur sont attribuées.

Les doubles créations, copies et tout autre type de reproduction des créations par un procédé mécanique ne sont pas autorisés. La copie de l'écran de confirmation de création de Liste de Naissance ne sera pas acceptée comme preuve de réception de la participation.

### **ARTICLE 3 – Modalités de participation**

Pour participer, il suffit au participant, entre le dimanche 11 septembre 2016 à 00h00 et le dimanche 2 octobre 2016 à 23h59 inclus, de :

- Se connecter à son compte ouvert sur le Site en utilisant ses identifiants (adresse de courrier électronique et mot de passe)
- Si le participant n'a pas ouvert de compte sur le Site, il peut en créer un en suivant les instructions qui s'affichent après avoir cliqué sur « Nouveau client ? Commencer ici. » dans le menu déroulant de la rubrique « Votre compte » ;

- Créer une Liste de Naissance Amazon en suivant les instructions sur le Site depuis l'adresse <https://www.amazon.fr/baby-reg/homepage>

Toutes les créations et informations transmises à Amazon dans le cadre du Jeu (collectivement, les « **Documents de Participation** »), ainsi que tous les droits d'auteur et autres droits de propriété y afférents, deviennent la propriété d'Amazon dès leur transmission. Les Documents de Participation ne seront pas restitués aux participants. Les participants acceptent de prendre toute mesure (y compris, mais sans s'y limiter, déclarations sur l'honneur et autres documents) raisonnablement demandée par Amazon aux fins de mettre en place, parfaire ou confirmer la propriété d'Amazon sur les Documents de Participation et de tout autre droit de propriété y afférent.

#### **ARTICLE 4 – Dotations mises en jeu**

Les dotations mises en jeu dans le cadre du présent Jeu sont : 5 bons d'achat d'une valeur commerciale faciale de 720 € TTC chacun, à valoir pour l'achat de 12 paquets de couches Pampers « 1 mois de consommation » parmi une sélection de couches Pampers disponibles [ici](#) à raison d'un paquet de couche Pampers « 1 mois de consommation » par mois. Les gagnants devront obligatoirement avoir créé une Liste de Naissance pour bénéficier de leur bon d'achat.

Les gagnants recevront un code promotionnel personnel et unique qu'ils devront activer sur le site [www.amazon.fr](http://www.amazon.fr) et seront ainsi crédités d'un montant de 720€ TTC à valoir sur l'achat de 12 paquets de couches Pampers « 1 mois de consommation » parmi une sélection de couches Pampers disponibles ici : <https://www.amazon.fr/b?node=11160714031>.

La procédure pour bénéficier du code promotionnel sera expliquée en détail aux gagnants lorsque le code promotionnel leur sera communiqué par l'email. Ce code promotionnel personnel devra être activé et crédité sur le compte client Amazon de chaque gagnant au plus tard le dimanche 1 octobre 2017 inclus. Au-delà de cette date, un code promotionnel non activé et crédité sur un compte client Amazon ne sera plus valable.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations sont strictement personnelles et ne sont pas cessibles. Elles ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie de quelque nature que ce soit en tout ou partie, d'échange ou de reprise pour quelque raison que ce soit.

Amazon se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

#### **ARTICLE 5 – Détermination des gagnants et attribution des dotations**

Les gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort parmi les participants remplissant les conditions fixées à l'article 2 et ayant respecté les modalités de participation énoncées à l'article 3. Le tirage au sort sera effectué le lundi 10 octobre 2016

Les gagnants seront contactés par courrier électronique à l'adresse email enregistrée dans leur compte Amazon.fr entre le mardi 11 octobre 2016 à 00h00 et le lundi 31 octobre 2016 à 23h59 inclus et seront informés par courrier électronique des modalités d'utilisation de leur dotation.

#### **ARTICLE 6 – Exonération de responsabilité – Force majeure**

Amazon ne saurait être tenue responsable si, par suite d'un événement de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être écourté, suspendu, annulé, reporté ou modifié (notamment en cas de modification concernant la dotation). Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En outre, Amazon ne saurait être tenue pour responsable :

- En cas de non-réception d'une création due à un échec de transmission et à tout autre événement indépendant de sa volonté ;
- en cas d'incident de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet et/ou au Site et/ou de tout autre incident technique ;
- en cas de retard, perte, erreur d'acheminement, transmissions ou inscriptions brouillées, déformées ou endommagées ;
- des retards ou avaries occasionné(s) par la Poste;
- si un candidat fournit des informations inexactes ou incomplètes lors de sa participation au Jeu ;
- en cas de panne ou dysfonctionnement téléphoniques, électroniques, matériels, logiciels, de réseau, d'Internet et de toute autre panne ou tout autre dysfonctionnement informatique ou de communication ;
- en cas perturbations du tirage au sort, préjudices, pertes ou dommages causés par des événements indépendants de la volonté d'Amazon ;
- d'erreur d'impression ou de typographie présente dans les Documents de Participation relatifs au Jeu ;
- de tout autre cas de force majeure ; et
- d'un quelconque défaut ou dysfonctionnement des dotations et de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

#### **ARTICLE 7 – Remboursement des frais de participation**

Les frais de connexion au Site correspondant au temps de connexion et de participation au Jeu seront remboursés à toute personne en faisant la demande écrite au plus tard dans les trente jours (30) suivant la date de clôture des participations au Jeu (soit au plus tard le mardi 1 novembre 2016 à 23h59 inclus, le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante : Amazon EU S.a r.l., « Tentez de gagner un an de couches Pampers, Amazon.fr », 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Luxembourg. La demande devra comporter les coordonnées complètes du demandeur, la date et l'heure de la participation au Jeu, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès au nom du participant et un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Le remboursement sera effectué sur la base des frais réellement exposés par le participant durant sa participation au Jeu (dans la limite d'un montant total de 0,30 € TTC correspondant à 10 minutes de connexion nécessaires pour participer au Jeu à 0,03 € TTC / minutes). Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion seront également remboursés sur la base du tarif lent « lettre » (20g) en vigueur.

Un seul remboursement de frais par personne pourra être effectué (même prénom, même nom, même adresse et même RIB). Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Le remboursement des frais de participation s'entend seulement pour les participants qui accèdent au Site pour participer au Jeu à partir d'un modem ou au moyen d'une ligne téléphonique ou d'une connexion internet mobile hors forfait data illimité. Il est expressément convenu qu'aucun accès Internet au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (tel que notamment câble, ADSL, fibre optique ou liaison spécialisée) ne peut faire l'objet d'un remboursement car dans ce cas l'abonnement est contracté par le participant pour son usage de l'Internet en général et le fait pour le participant de se connecter au Site pour participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **ARTICLE 8 – Disqualification**

Amazon se réserve la possibilité d'exclure de la participation du Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du présent règlement et de déchoir le participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation. Aucune réclamation afférente au Jeu ne pourra être reçue passé un délai de trente (30) jours à compter de la clôture du Jeu.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique ou autre

est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. Amazon pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **ARTICLE 9 – Données personnelles – Utilisation des noms et prénoms des gagnants**

Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre du Jeu est effectué sous la responsabilité d'Amazon. Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu seront utilisées aux seules fins de participation au Jeu et sont nécessaires à la prise en compte de chaque participation et l'attribution des dotations. Amazon s'engage à ne pas céder ces données à des tiers. Chaque participant à ce Jeu est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : Amazon EU S.a. r.l. , « Tentez de gagner un an de couches Pampers », 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Luxembourg. Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les participants acceptent expressément à ce que, s'ils gagnent le Jeu, leur prénom et la première lettre de leur nom soient accessibles au public en ligne. Les participants ne souhaitant pas que ces informations soient accessibles en ligne au public devront en informer Amazon à l'adresse figurant au paragraphe précédent. En tout état de cause, l'utilisation de leur prénom et de la première lettre de leur nom ne saurait conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

#### **ARTICLE 10 – Défense d'Amazon**

Amazon pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, des données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes d'information.

#### **ARTICLE 11 – Loi applicable - Litige**

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à Amazon dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la clôture du Jeu. Elle sera tranchée souverainement par Amazon dans le respect de la législation française. À défaut d'un accord à l'amiable entre les parties ou après l'expiration du délai ci-dessus mentionné, tout différend relatif à l'application, l'exécution ou l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux de Paris.